

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISÈRE)

L'an deux mille dix-huit le vingt-sept du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 22 mars 2018

Présents : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Jennifer SEVE, René HUBERT (Adjoints), Françoise BOUCHER, Élodie CHABOUD, Patrick CHATAIN, Yves DURET, Hervé GROLEAU, Louis LE GUILLOU, Florent PEYRAUD-MAGNIN, Bernard PIERRE, Isabelle QUEYRON, Marc RIBET, Martine RIZZON, Édith ROUX, Myriam TRILLAT (conseillers municipaux).

Absente excusée : Nathalie REVOL (pouvoir à Bernard TRILLAT),

Secrétaire de séance : Chantal PEGOUD

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et dix minutes en remerciant les Conseillers de leur présence. Aucune remarque particulière n'ayant été formulée quant au compte-rendu de la précédente séance, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Préambule

Céline REVOL informe l'Assemblée que la commission Projets patrimoniaux est allée visiter la nouvelle salle de classe de la commune de La Bâtie-Divisin mercredi dernier pour avoir une idée de la faisabilité et du coût pour notre projet de création d'une salle de classe supplémentaire. Cette visite a été très intéressante et constructive, elle conforte la commission dans l'idée de ce projet.

La Journée Environnement de samedi s'est bien passée, en demi-teinte toutefois au regard d'une participation citoyenne relative (une trentaine de personnes dont 2 familles d'élèves de Romagnieu seulement, malgré une information bien relayée au niveau des écoles).

Le rendez-vous avec Madame Céline BURLET, Conseillère Départementale, s'est très bien passé, et a permis de présenter notre commune et son fonctionnement (les écoles, les associations, la base de loisirs, ...) mais aussi d'évoquer les projets à venir. Madame BURLET a montré beaucoup d'intérêt pour nos projets et notre dynamisme.

Nous avons reçu les remerciements de la famille BAVU pour notre carte de condoléances adressée au nom du Conseil. C'est aussi l'occasion d'avoir une pensée pour Denis GUILLET, demain cela fera un an qu'il nous a quitté brutalement.

Enfin, Céline REVOL tient à renouveler ses remerciements à la commission finances qui a connu une forte activité ses dernières semaines pour préparer le budget, avec des réunions très constructive et beaucoup d'échanges. En parallèle, les budgets du CCAS et de l'AFR ont été votés la semaine dernière. C'est donc sur la base des travaux de la commission finances que sont présentées maintenant les opérations de vote budgétaires.

Approbation Comptes Administratif et de Gestion 2017 de la commune (délibération n°2018-022)

Céline REVOL présente au Conseil les consommations de crédits alloués pour l'année 2017. Le résultat de l'exercice 2017 fait apparaître en section de fonctionnement un résultat excédentaire de 186 044,75€ et, en section d'investissement un résultat déficitaire de 175 951,04€.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil, à la Majorité (le Maire s'abstenant), Constate la concordance et Approuve le compte administratif et le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, et Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 de la commune (délibération n°2018-023)

Céline REVOL rappelle ensuite que le résultat cumulé de l'exercice précédent faisait apparaître un excédent d'investissement de 24 267,98€, ce qui réduit le déficit d'investissement cumulé à un total de 151 683,06€, somme qu'il convient donc de combler par le résultat cumulé largement excédentaire de la section de fonctionnement (1 436 045,27€). Il faut, de même prévoir un besoin de financement de nos restes à réaliser (RAR) soit 69 290€ d'engagement financier sur la fin de l'année 2017 (103 159,90€ de factures moins 33 869,90€ de subventions) mais n'ayant pas été payé sur cet exercice.

Céline REVOL propose donc au Conseil d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement en fonction de ces 2 besoins : soit 1 436 045,27€ affectés :

- en section d'investissement (c/1068) pour la somme de 220 973,06€ (151 683,06€+69 290€)
- et le reste, soit 1 215 072,21€ en section de fonctionnement (c/R002).

Entendu l'exposé du Maire, le conseil, à l'unanimité, Décide l'affectation du résultat de fonctionnement comme exposé ci-dessus, et Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Taux de fiscalité directe locale (délibération n°2018-024)

Le Maire rappelle au Conseil que les taux de fiscalité directe locale n'ont pas connu de variation depuis 2015, tout en soulignant que les charges afférentes à l'emploi, les investissements sont en constante évolution. Historiquement, notre commune voit ses impôts locaux augmenter sensiblement à peu près tous les 3 ans pour éviter une stagnation suivie d'une augmentation brutale de cette fiscalité. La commission finances propose donc une augmentation de 1,5% en 2018, ce qui correspondrait à une augmentation des recettes pour la commune de 11 853€ donc une somme non négligeable, et représentant toutefois une augmentation maîtrisée de 7,60€ par habitant pour la part communale.

Un débat autour de l'augmentation de la part intercommunale s'élève par rapport à un service rendu assez opaque pour la population. La question du dégrèvement de la Taxe d'Habitation (compensé par l'État) est de même évoquée avec un peu moins de 80% de contribuables romagnolands concernés.

Le Maire demande au conseil de se prononcer quant à cette proposition d'augmentation de la fiscalité directe locale.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil, à l'unanimité, Fixe les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2018 comme suit en chargeant Madame le Maire des formalités liées à ces décisions

- ✓ *Taxe d'habitation : 6,74% (rappel taux 2017 : 6,64 %)*
- ✓ *Taxe Foncière (Bâti) : 13,38% (rappel taux 2017 : 13,18 %)*
- ✓ *Taxe Foncière (Non Bâti) : 42,37% (rappel taux 2017 : 41,74 %)*

Vote du Budget Primitif 2018 de la commune (délibération n°2018-025)

Céline REVOL présente les différents programmes d'investissement prévus par les commissions finances et travaux (équipements et travaux pour la cantine, les écoles, la sécurité civile, la Cure, la salle polyvalente, nouvelle salle de classe, la Base de Loisirs, la

mairie, les ateliers, la bibliothèque, ...) et dont la plupart des devis ont été précédemment validés (délibérations n°2018-018 et 019 du 15 mars 2018). Ces équipements et travaux représentent un total de dépenses de 145 500€ au chapitre 21 (immobilisations) et 460 000€ au chapitre 23 (immobilisations en cours). A été de même prévu au titre des dépenses d'investissement 2 000€ de caution et 40 000€ de dépenses imprévues. À ces sommes il convient d'ajouter le déficit cumulé précédent à combler (151 683,06€) et les dépenses des restes à réaliser (103 159,90€). Ce qui représente un total de 902 342,96€ de dépenses d'investissement.

Au niveau des recettes d'investissement, sont prévus un emprunt de 300 000€, 2 000€ de caution, 90 000€ de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et TA (Taxe d'Aménagement), sommes auxquelles il convient d'ajouter l'affectation de résultats votée précédemment (220 973,06€) et les subventions des Restes à Réalisées (33 869,90€). Ce qui représente un total de recettes d'investissement de 646 842,96€

La différence de ces dépenses et recettes de la section d'investissement impose un besoin de financement de 255 500€ que la commission propose de prélever de la section de fonctionnement, ce qui permet **d'équilibrer cette section d'investissement pour un total de 902 342,96€ en dépenses et en recettes.**

La section de fonctionnement est ensuite présentée en commençant par l'étude de l'allocation de subventions aux associations. Il ressort des échanges que le Comité des personnes âgées n'a pas été omis, cependant, ils ont déclaré ne pas souhaiter bénéficier de subvention au regard des démarches administratives à faire pour se déclarer auprès de l'INSEE pour pouvoir en bénéficier. La question d'attribuer une somme au prorata du nombre d'enfants de Romagnieu est de même évoquée pour le sou des écoles (7,50€ par enfant) et pour l'association intercommunale de foot. Il est précisé que le socle de cette association est historiquement sur Romagnieu, que les charges d'entretien des terrains de foot sont très élevées et que la communauté de communes ne participe pas à ce subventionnement.

Il est donc proposé, dans le cadre de la confection et vote du budget 2018 les attributions de subventions aux associations suivantes pour un total de 8 845€ :

- ✓ 90€ pour la Chasse, l'Amicale des donneurs de sang, le Comité des Fêtes, Form'Équilibre, Les Amis de Romagnieu, Les Amis de St Hilaire, La Ligue contre le Cancer, Mémoire du Village, les Pêcheurs, le Relais du Guiers et de l'Ainan et le Souvenir Français ;
- ✓ 110€ pour les associations s'occupant des jeunes : l'Amicale des Boules, le Cyclo-Club, les Jeunes Sapeurs-Pompiers du Dauphiné, Les Balles Jaunes du Tennis,
- ✓ 250€ pour l'Espérance Club de Twirling Baton, 350€ pour l'association St Christophe (*ex-Union paroissiale*)
- ✓ 700€ pour les associations s'occupant des personnes âgées : Ambre Service, et l'ADMR (ADMR chargée ensuite de répartir entre les SSIAD (*infirmières à domicile*) et SSAD (*aides à domicile*) dont elle organise les interventions),
- ✓ 1 200€ pour Vallée du Guiers FC (foot intercommunal), 1 215€ pour le Sou des écoles, et 3 000€ pour ABCD'R (bibliothèque).

Le détail des prévisions budgétaires pour cette section de fonctionnement est ensuite présenté au Conseil avec un total de 1 070 375,21€ au chapitre des charges à caractère général (ch.011), 420 000€ en charges de personnel et frais assimilés (ch.012), 5 000€ en atténuation de produits (ch.014) pour le FPIC (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales), 128 050€ au chapitre 65 d'autres charges de gestion courante (indemnités, service incendie, subventions, organismes de regroupement,), 20 000€ de charges exceptionnelles (ch.67)

(reversement des loyers consignés du GAEC du Vorget, avoirs sur factures). À ces sommes est ajoutée une provision de 120 000[€] pour dépenses imprévues (ch.022) et les 255 500[€] à virer à la section d'investissement (voir plus haut). Ce qui représente un total de 2 018 925,21[€] de dépenses de fonctionnement.

Pour les recettes de fonctionnement, sont prévus 700[€] au chapitre des atténuations de charges (ch.013) pour les remboursements divers, 140 000[€] de produits de services (ch.70), 322 000[€] pour les impôts et taxes (ch.73), 325 100[€] de dotations (ch.74), 16 000[€] d'autres produits de gestion courantes (ch.75) (loyers divers), 3[€] de produits financiers (ch.76) (parts sociales crédit agricole), et 50[€] de produits exceptionnels (ch.77) (remboursement sinistres). À ces sommes, il convient d'ajouter l'affectation de résultats votée précédemment (1 215 072,21[€]) Ce qui représente un total de 2 018 925,21[€] de recettes de fonctionnement.

La section de fonctionnement est donc équilibrée pour un total de 2 018 925,21[€] en dépenses et en recettes.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil, à l'unanimité, Approuve les prévisions budgétaires telles que présentées ci-dessus et Vote le Budget Primitif principal de la commune 2018 avec un total équilibré de 902 342,96[€] en section d'investissement et un total équilibrée de 2 018 925,2[€] en section de fonctionnement, soit un budget total équilibré de 2 921 268,17[€], et Charge Madame le Maire des formalités liées à ces décisions.

Céline REVOL remercie le Conseil pour ce vote et laisse ensuite la parole à la secrétaire générale pour présenter les documents budgétaires du budget annexe du lotissement des Frêchères en précisant qu'il s'agit d'une gestion de valeurs de stock.

Approbaton Comptes Administratif et de Gestion 2017 du Budget Annexe du lotissement des Frêchères (délibération n°2018-026)

Il est rappelé à l'Assemblée que la valeur de stock au 1^{er} janvier 2017 était de 659 189,83[€]. Au cours de l'année 2017 seules les écritures de déstockage des 5 lots vendus entre 2009 et 2015 ont été régularisées après calcul du prix de revient de chaque lot. Le total de la valeur déstockée (180 213,33[€]) est venu ainsi réduire le stock final au 31/12/2017 pour une valeur totale de 478 976,50[€]. Il est précisé que les écritures de gestion de valeurs de stocks sont des écritures croisées entre les dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement.

L'exercice 2017 se clôture avec un résultat d'exercice excédentaire de 693 570,06[€] pour la section d'investissement et un résultat déficitaire de 360 426,66[€] pour la section de fonctionnement.

S'ensuit un échange sur le devenir de ce budget au regard de la marge sur vente des lots qui ne couvrira pas le total des sommes avancées par le budget principal (372 974,58[€]) et au regard des lots qui risquent de ne pas être vendus.

Entendu l'exposé de la Secrétaire Générale, le conseil, à la Majorité (le Maire s'abstenant), Constate la concordance et Approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget Annexe du lotissement des Frêchères pour l'exercice 2017, et Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Affectation du résultat de fonctionnement 2017 du Budget Annexe du lotissement des Frêchères (délibération n°2018-027)

Il est ensuite rappelé que le résultat cumulé de l'exercice précédent faisait apparaître un excédent de fonctionnement de 92 363,33[€], ce qui réduit le déficit de fonctionnement cumulé à un total de -268 063,33[€], somme proposée d'être affectée en report de déficit de fonctionnement (D002).

Entendu l'exposé de la secrétaire générale, le conseil, à l'unanimité, Décide l'affectation du résultat de fonctionnement par un report du déficit de fonctionnement (D002) sur le budget annexe 2018, pour la somme de 268 063,33[€], et Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Vote du Budget Annexe 2018 du lotissement des Frêchères (délibération n°2018-028)

Il est rappelé que la valeur de stock au 31/12/2017 était de 478 976,50[€]. Il est proposé de prévoir une somme arrondie à 500 000[€] pour les écritures croisées d'annulation de stock en début d'année (recettes d'investissement et dépenses de fonctionnement) et de fin de stock (dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement pour la même valeur), les ventes ne pouvant être prévues.

À cette somme, il est proposé d'ajouter, en section de fonctionnement, le déficit précédemment affecté (268 063,33[€]) soit un total équilibré de 768 063,33[€] en section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement, le résultat cumulé précédent étant déficitaire de 333 143,40[€], l'excédent de l'année 2017 (693 570,06[€]) en est ainsi réduit, ce qui laisse un excédent à reporter de 360 426,66[€] à ajouter aux 500 000[€] prévus, soit un total équilibré de 860 426,66[€] en section d'investissement.

Entendu l'exposé de la secrétaire générale, le conseil, à l'unanimité, Approuve les prévisions budgétaires telles que présentées ci-dessus et Vote le Budget Annexe 2018 du lotissement des Frêchères avec un total équilibré de 860 426,66[€] en section d'investissement et un total équilibré de 768 063,33[€] en section de fonctionnement, soit un budget annexe total équilibré de 1 628 489,99[€], et Charge Madame le Maire des formalités liées à ces décisions.

Madame le Maire poursuit avec le dernier point de l'ordre du jour concernant la réhabilitation de la Cure.

Approbation de l'Avant-Projet Sommaire de réhabilitation de la Cure (délibération n°2018-029)

Céline REVOL rappelle donc que jeudi, la commission « projets patrimoniaux » qui était élargie à tous, s'est réunie pour étudier l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la Cure dans l'objectif de définir les observations et remarques à destination de Madame PICHAT, maître d'œuvre, afin qu'elle puisse élaborer l'avant projet détaillé (APD) qui nous engagera mutuellement.

Céline REVOL donne lecture du compte-rendu de cette réunion de travail. Il en ressort une proposition de validation globale du projet avec toutefois quelques points à rectifier ou à préciser :

✓ notamment en matière de chauffage puisque le choix s'est finalement porté sur un type « tout électrique » et en optant pour la suppression d'une armoire électrique pour regroupement dans un tableau incluant l'éclairage extérieur, il est demandé donc de revoir le chiffrage en conséquence. Il est de même demandé de prévoir un point lumineux sur la terrasse ainsi que devant chaque logement ainsi qu'au niveau de la coursive adaptée au PMR dans le parc.

- ✓ Pour l'eau, il faudra veiller à prévoir 4 regards et compteurs ainsi qu'à matérialiser sur le plan le raccordement au réseau d'eaux pluviales. Pour les appartements, il est demandé de prévoir des vasques sur meubles (à vérifier possibilité pour logement PMR du bas) et des bacs de douche d'au moins 90x90 ou douches italiennes.
- ✓ Au niveau des caves, il est demandé de prévoir le cloisonnement en 3 pour attribution à chacun des logements en prévoyant le raccord de l'électricité de chaque cave au compteur du logement correspondant.
- ✓ La terrasse sera attribuée à un seul logement T3 pour éviter tout problème de cohabitation (cet élément devra être pris en compte pour l'entrée du logement).
- ✓ Un parking sera réservé aux 2 logements T3 dans l'enceinte du parc qui restera néanmoins un lieu public et non privatif des logements. Seule une partie attenante au logement du Curé est maintenue privative.
- ✓ Le local ou emplacement des poubelles et des boîtes aux lettres est à définir pour apparaître dans l'APD.
- ✓ Concernant la passerelle PMR, celle-ci est maintenue à l'emplacement initial avec la possibilité de déplacer si besoin le coffret électrique, l'escalier béton pourra être supprimé et reconstruit plus bas en métal pour être raccordé à la passerelle. Cette dernière sera équipée d'un garde-corps au niveau des barrières (hautes et basses). Seule la question du matériau des caillebotis reste à définir au regard du bruit et du risque de glissement en cas de gel.
- ✓ Concernant la disposition du logement du Curé, l'ensemble est validé à l'exception de la cloison entre le séjour/cuisine et le bureau qui reste à définir.
- ✓ Enfin, un complément d'isolation des combles ainsi que leur accès depuis les 2 logements T3 est demandé. Pour le rajout côté Nord, un simple crépi moderne habillera cette partie et pour conclure, des précisions seront demandées sur le toit abritant l'escalier extérieur des logements.

Le Maire demande au Conseil de se positionner sur AVS au regard de ces observations.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil, à l'unanimité, Approuve l'Avant-Projet Sommaire de la réhabilitation de la Cure sous réserve de la prise en compte des observations ci-dessus, et Charge Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

Questions diverses

- Bernard TRILLAT propose à la commission voirie la date du samedi 14 avril pour la tournée des chemins. Le rendez-vous est fixé à 13h30.
- Jennifer SEVE fait part de l'invitation de Monsieur RANDOT, gérant du snack de la Base de Loisirs, le vendredi 30 mars à 19h, l'occasion de l'ouverture du snack.

Pour rappel, le prochain conseil est fixé le mardi 17 avril 2018 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h10.

Vu pour être affiché et publié le 29 mars 2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Céline REVOL

